

Bassin versant de la Charente

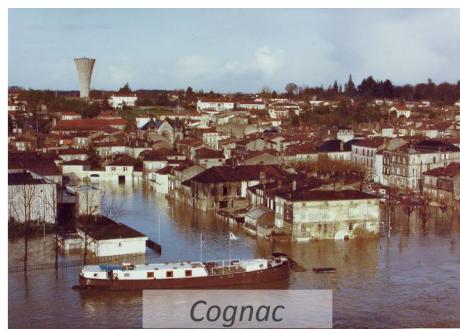
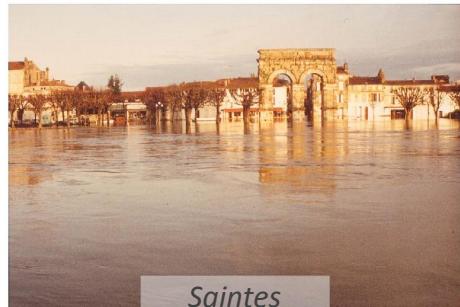
Territoire à Risque Important d'inondation
Saintes-Cognac-Angoulême

APPEL A PROJETS

Jusqu'au 31 juillet 2018

PROGRAMME D'ACTIONS

Mise en œuvre
de la Stratégie Locale
de Gestion du Risque Inondation



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Contexte

La vallée du fleuve Charente d'Angoulême à Saintes concentre des enjeux importants, humains, économiques et patrimoniaux, exposés au risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondation, ce territoire est identifié à risque important d'inondation (TRI) par un arrêté préfectoral du 11 janvier 2013. Plus de 7 000 personnes et 4 000 emplois sont directement concernés par un risque de crue centennale de la Charente, niveau qui correspond globalement à celui observé lors des inondations historiques de décembre 1982. Les 46 communes riveraines de la Charente d'Angoulême à Saintes constituent l'un des 122 TRI de France.



Repère de la crue de décembre 1982

Une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) a été établie pour ce territoire et l'ensemble de son bassin versant amont, approuvée par un arrêté interpréfectoral le 22 décembre 2016. Son élaboration a été conduite conjointement, par l'EPTB Charente porteur de la SLGRI et la Direction Départementale des Territoires de la Charente, service de l'Etat coordonnateur, en concertation avec les acteurs locaux associés à la démarche.

Consultez la SLGRI sur le site de l'EPTB :

http://www.fleuve-charente.net/wp-content/files/Directive-inondation/Rapport_SLGRI

La stratégie se décline autour de 5 orientations principales :

- Aider les **maîtres d'ouvrages à se structurer et à mettre en œuvre les actions**,
- Améliorer la **connaissance et la culture du risque inondation**,
- Améliorer la **préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale**,
- Mieux prendre en compte le **risque inondation dans le but de réduire la vulnérabilité**,
- Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et contribuer au **ralentissement dynamique des écoulements**.

Cette stratégie, volonté des acteurs locaux posée dans un document-cadre, devra se traduire en actions concrètes. C'est l'objet du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : cet outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités ouvre l'accès favorisé aux **financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs**, géré par l'Etat.

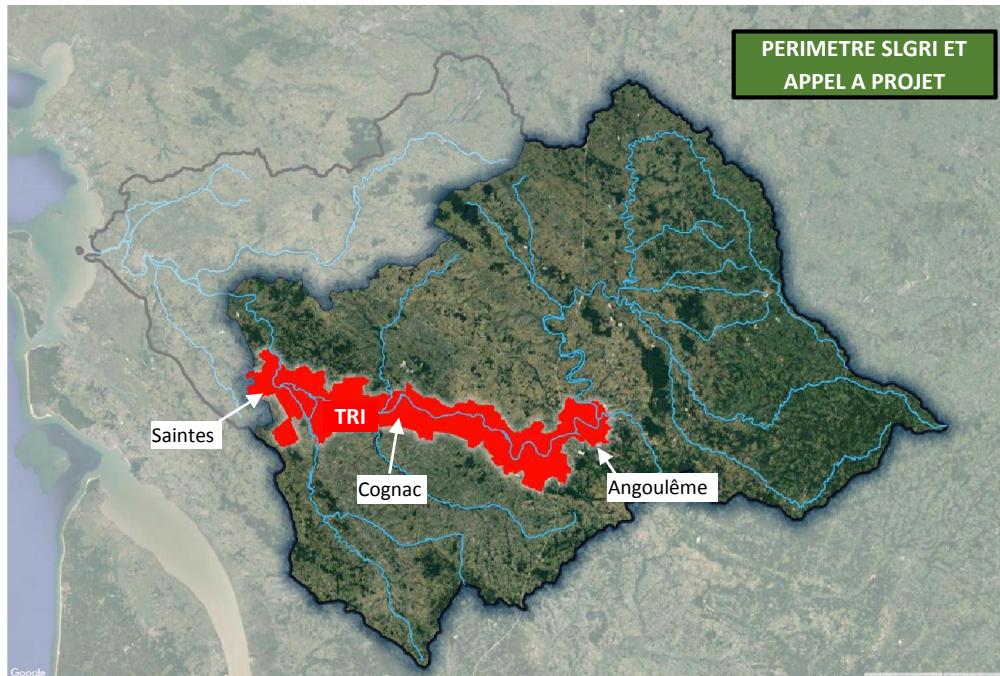
La prévention des risques d'inondation fait appel à différentes compétences statutaires et différentes échelles territoriales :

- **Compétences** : information préventive, sécurité publique, urbanisme, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), gestionnaires de réseaux ...
- **Echelles territoriales** : commune, intercommunalité, sous-bassin versant, département, grand bassin...

Un programme d'actions de prévention des inondations sur un bassin versant se veut solidaire (entre les territoires), cohérent (à l'échelle du périmètre hydrographique et dans ses actions) et fédérateur (maîtrises d'ouvrages diversifiées et financements croisés).

Périmètre de l'appel à projets

Le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) concerne 46 communes d'Angoulême à Saintes. Le périmètre de la SLGRI et de l'appel à projets porte sur le TRI et est étendu à l'ensemble du bassin versant amont, en particulier au regard du principe de ralentissement dynamique des crues. Il s'étend en aval jusqu'au complexe du barrage de Saint-Savinien.



Objectif et calendrier de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif de **faire émerger et de recenser les projets des acteurs locaux** répondant aux objectifs fixés par la SLGRI et aptes à constituer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il devra répondre au **cahier des charges PAPI de 3^{ème} génération**.

Une **fiche de candidature** est jointe en annexe de cet appel à projets. Elle permet de positionner les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une fiche-action conforme à l'outil PAPI.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 31 juillet 2018. Il s'adresse à l'ensemble des parties prenantes de la SLGRI, susceptibles de porter des actions :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Les chambres consulaires,
- Les opérateurs de réseaux,
- Les structures associatives,
- Les services de l'Etat.

Les projets devront être mis en œuvre sur la période 2020-2023.

Avril 2018	Lancement de l'appel à projets
31 juillet 2018	Date limite de candidature
Automne 2018	Comité technique d'analyse des fiches de candidature
Fin 2018 – début 2019	Comité de pilotage de validation du programme d'actions
2019	Elaboration et labellisation du dossier de candidature PAPI
2020-2023	Mise en œuvre des actions

Propositions de projets

Voici des exemples de projets pouvant s'inscrire dans le programme d'actions de mise en œuvre de la SLGRI. Cette liste de projets est illustrative et non exhaustive.

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION



- Développer des stations de mesures hydrologiques complémentaires
- Evaluer les enjeux impactés par les « petites » crues
- Décliner les impacts du changement climatique
- Mieux identifier le risque d'inondation des enjeux stratégiques (établissements de gestion de crise, captages d'eau, hôpitaux, stations d'épuration, réseaux d'énergie...)
- Elaborer les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Développer des outils pédagogiques et interactifs pour sensibiliser le grand public
- Sensibiliser les acteurs économiques
- Organiser des sessions de formation pour les élus
- Développer les repères de crues et les panneaux d'information
- Installer des totems signalétiques pour afficher les niveaux de référence et les seuils
- (...)

AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE



- Développer des systèmes de vigilance sur les réseaux non surveillés par l'Etat
- Mettre en place des outils pour diffuser d'alerte auprès des populations : SMS, réseaux sociaux...
- Mettre en place des panneaux d'information électroniques dans les points sensibles
- Elaborer un exercice « type » pour pouvoir tester les Plans Communaux de Sauvegarde
- Organiser des exercices locaux de gestion de crise
- Conduire des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des évènements de sécurité civile
- Organiser les retours d'expérience sur les crues
- Développer des Plans de Continuité d'Activité dans les administrations et les entreprises
- Mieux connaître l'impact de la vulnérabilité des réseaux pour améliorer la gestion de crise et le retour à la normale
- (...)

PRENDRE EN COMPTE
LE RISQUE ET REDUIRE
LA VULNERABILITE



- Améliorer la précision des zonages d'aléa (informations topographiques actualisées)
- Mettre à jour les Atlas des Zones Inondables
- Créer une plateforme dédiée pour accéder aux données sur les zones inondables
- Sensibiliser les collectivités à la prise en compte des connaissances disponibles sur l'aléa dans les documents d'urbanisme
- Pré-identifier les secteurs les plus opportuns pour les mesures compensatoires de reconquête des lits majeurs
- Conduire des diagnostics de vulnérabilité des services de gestion de crise, des points de rassemblement, des réseaux techniques...
- Conseiller sur l'utilisation de matériaux résistants ou adaptés aux inondations
- Identifier les systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques de prévention des inondations
- Identifier les « friches industrielles » potentiellement reconvertibles en zone d'expansion des crues
- Développer les zonages pluviaux appuyés sur des schémas de gestion des eaux pluviales
- Sensibiliser à la gestion des ruissellements
- (...)

GERER LES CAPACITES
D'ECOULEMENT ET
CONTRIBUER AU
RALENTISSEMENT
DYNAMIQUE



- Cartographier les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme
- Identifier les fonctionnalités des zones humides en zone d'expansion des crues
- Conduire des actions de restauration, de reconquête et de gestion de zones d'expansion des crues
- Identifier et traiter des obstacles aux écoulements présents dans les lits majeurs et surexposant des enjeux
- Mener des études techniques, juridiques sur le traitement des embâcles présentant des risques en terme de sécurité publique
- Conduire des projets de restauration hydro-morphologique concourant à la réduction des risques d'inondation
- Identifier les chemins de l'eau sur les versants dans des perspectives de programmes de ralentissement dynamique
- Inventorier les éléments paysagers contribuant au ralentissement des écoulements sur le bassin versant
- Porter des programmes de préservation et d'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur les versants
- (...)

LE PAPI, UN LEVIER FINANCIER

Le PAPI est un outil contractuel proposé par l'Etat. Pour être éligible, le programme d'actions doit être préalablement **labelisé** selon le contenu d'un cahier des charges national : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations#e9>

Le financement des actions du PAPI est assuré :

- **par l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM** (cf taux maximum dans les tableaux suivants)
- par les maîtres d'ouvrage (20 % minimum)
- potentiellement par d'autres structures, au cas par cas, selon la compatibilité des projets avec leur politique d'aide : Agence de l'Eau, Région, Départements



ELIGIBILITE AUX AIDES DU FPRNM (extrait cahier des charges PAPI 3)

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION

Nature de l'action	Taux d'aide maximum	Maîtrise d'ouvrage	Conditions d'éligibilité
Etudes de connaissance (aléas, enjeux...)	50 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Repères de crue	50 % ou 40 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit (40 %) ou approuvé (50 %)
Actions d'information et actions de formation	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Document d'information communal sur les risques majeurs	50 %	Communes	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Campagne d'information sur le régime CAT NAT	100 %	Collectivités territoriales Sociétés d'assurance	

AMELIORER LA PRÉPARATION ET LA GESTION DE CRISE

Etudes et équipements de surveillance et de prévision des crues	50 % ou 40 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit (50 % études, 40 % travaux) ou approuvé (50 % études et travaux)
Etudes de connaissance sur les impacts (coupures de réseau...)	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Actions d'information	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Actions liées à l'alerte et la gestion de crise	Non finançable		

PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE ET REDUIRE LA VULNERABILITE

Nature de l'action	Taux d'aide maximum	Maîtrise d'ouvrage	Conditions d'éligibilité
Etudes de prise en compte du risque dans l'urbanisme de planification ou opérationnel	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Diagnostics de vulnérabilité	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Travaux de réduction de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics	40 %	Propriétaires des biens	Limite de 10 % de la valeur vénale des biens Mesures obligatoires d'un PPRN ou mesures identifiées par des diagnostics de vulnérabilité publics (dans le cadre d'un PAPI)
Travaux de réduction de vulnérabilité des biens professionnels d'entreprises de moins de 20 salariés	20 %	Propriétaires des biens	Propriétaires des biens
Travaux de réduction de vulnérabilité pour les réseaux	Non financable		
Etudes de zonages pluviaux	Non financable		
Etude de définition de travaux de protection	50 %	Collectivités territoriales	Communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Travaux de protection	40 % ou 25 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit (25 %) ou approuvé (40 %)

GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT ET CONTRIBUER AU RALEMENTISSEMENT DYNAMIQUE

Etudes de connaissance (zones d'expansion des crues, chemins de l'eau sur les versants...)	50 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Etudes relatives à des aménagements hydrauliques, des suppressions de points noirs, des restaurations de zones d'expansion de crues...	50 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit ou approuvé
Travaux relatifs aux aménagements hydrauliques, aux suppressions de points noirs, à la restauration des zones d'expansion de crues...	50 % ou 40 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit (40 %) ou approuvé (50 %)
Travaux visant à limiter les ruissellements par des méthodes douces : noues, fossés, fascines...	50 % ou 40 %	Collectivités territoriales	Bénéficiant à des communes couvertes par un PPRN prescrit (40 %) ou approuvé (50 %)

COMMENT REPONDRE A L'APPEL A PROJETS

- Remplir la **fiche de candidature** annexée à l'appel à projet, en veillant au principe d'une fiche par projet.
- L'EPTB Charente se tient à votre disposition pour vous aider à compléter la(les) fiche(s)
- Transmettre cette(s) fiche(s) à l'EPTB Charente :
 - **Par courrier**
EPTB Charente
5, rue Chante Caille – ZI des Charriers
17100 SAINTES
 - **Par mail**
stephane.lemesle@fleuve-charente.net
- **Date limite de réception : 31 juillet 2018**

Fiche de candidature au format pdf modifiable en téléchargement sur le site de l'EPTB :

http://www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2018/03/Fiche_candidature.pdf

ROLE DE L'EPTB CHARENTE

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente est un syndicat mixte qui a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations sur le territoire du bassin versant de la Charente. Il constitue un outil de solidarité technique et économique entre les territoires.

L'EPTB Charente a porté l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Saintes-Cognac-Angoulême. Il porte également depuis 2012 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente & Estuaire, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Charente.

L'EPTB Charente propose, dans la continuité de l'organisation mise en place, de porter le dossier de candidature du programme d'actions de la SLGRI et l'animation de la mise en œuvre du programme. L'EPTB Charente se positionnera également en tant que maître d'ouvrage de certaines opérations (d'intérêt commun à l'échelle du bassin versant de la Charente).

Contact : Stéphane LEMESLE, chef de projet prévention des inondations
05 46 74 00 02 – stephane.lemesle@fleuve-charente.net

EPTB Charente
5, rue Chante-Caille – ZI des Charriers – 17100 SAINTES

Email : eptb-charente@fleuve-charente.net Site internet : www.fleuve-charente.net